

Feu vert sous conditions au rachat de la société Bio Pôle Antilles par le groupe Inovie

Publié le 27 avril 2022

Pour la première fois, l'Autorité de la concurrence considère qu'une prise de participation minoritaire non contrôlante concomitante à une prise de contrôle exclusif est susceptible de porter atteinte à la concurrence.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 AVRIL 2022

Laboratoire de biologie médicale : l'Autorité autorise sous conditions le rachat de la société Bio Pôle Antilles par le groupe Inovie

[Lire le communiqué](#)